



Consultez nos sites Intranet et Internet :

<http://wwwi.onera/syndicats/cfdt/>

<http://cfdt.onera.free.fr/>

Et retrouvez nos communiqués : <http://cfdt-onera.agence-presse.net/>

Infos CFDT – Novembre 2015

Réponse à la note de la DRH sur la planification des congés et JARTT

Planification des congés et JARTT

La DRH, dans sa note DRH/D – 539/2015 du 8 octobre 2015, rappelle que les congés et les JARTT doivent être pris avant la fin de période et qu'il n'y aura ni report ni inscription sur le CET sauf justificatif exceptionnel.

Sur ce point, rappelons que l'interprétation de l'accord sur le CET par la Direction est abusive et nous pose problème puisqu'elle remet en cause l'accord signé avec les partenaires sociaux. Cette situation n'a malheureusement pas été réglée depuis l'année dernière.

Par ailleurs, cette même note stipule que :

Les congés acquis (congés, JARTT) au moment du départ de l'ONERA devront, dans la mesure du possible, être planifiés en totalité avant le départ. La DRH s'assurera, en accord avec vous, de cette planification, avant de valider la date définitive de fin d'activité.

Ce paragraphe nous semble largement abusif. La loi et les jurisprudences sont claires :

- L'employeur ne peut imposer de prise de congés pendant la période de préavis.
- L'employeur ne valide pas la date de fin d'activité, il en prend acte.

Le régime des JARTT nous semble plus complexe et nous conseillons de prendre les JARTT avant le départ.

En conclusion, si vous avez déposé votre demande de départ, **la Direction ne peut pas vous obliger à poser vos congés pendant le préavis de 3 mois**. Si vous subissez des pressions et relances à ce sujet, prévenez vos Délégués du Personnel.

Par ailleurs, rappelons également à la Direction qu'elle a toujours refusé d'envisager un dispositif incitatif, comme d'autres entreprises savent le faire, permettant d'anticiper les départs en retraite au-delà des 3 mois du préavis et qui aurait également pu permettre d'écouler un plus grand nombre de jours de congés.

Tous vos commentaires peuvent être adressés par mail à l'adresse : cfdt-central@onera.fr